



PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

DOSSIER DE PRESSE

COMITÉ DE PILOTAGE CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU

LE LUNDI 1^{ER} AVRIL 2019

À 16 H 30

SALLE DES FETES DE LA PREFECTURE

En présence de :

Madame Christine WILS-MOREL, Préfète de la Lozère

Monsieur Xavier GANDON, directeur départemental des Territoires

Monsieur Olivier BOULAT, président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA)

SOMMAIRE

- 1) Contexte
- 2) Enjeux et objectifs de la cartographie des cours d'eau
- 3) Méthodologie de la démarche
- 4) Annexe - 8 cartes illustrant le travail réalisé



NOTE DE PRESSE

Achèvement de la cartographie des cours d'eau

Suite à une instruction du Ministère en charge de l'environnement, la direction départementale des Territoires (DDT) s'est fortement mobilisée depuis 2015 pour établir une cartographie des cours d'eau couvrant l'ensemble du département. L'objectif est d'informer sur la localisation des cours d'eau où s'applique la réglementation de la loi sur l'eau, en les différenciant des autres écoulements non soumis à cette réglementation (fossés, rases, ravines).

En effet, pour qu'un écoulement soit reconnu comme un cours d'eau, 3 critères doivent être remplis :

- un écoulement dans un lit, naturel à l'origine,
- un débit suffisant une majeure partie de l'année
- une alimentation par une source.

Pour mener à bien ce chantier de grande ampleur (plus de 10 000 km d'écoulement recensés en Lozère), la DDT a mis en place un comité de pilotage associant les élus, les acteurs locaux, les usagers des cours d'eau et les services de l'État (DDT, Agence française pour la biodiversité).

À partir des données cartographiques existantes et notamment les traits bleus pleins et en pointillés des cartes IGN et selon un découpage du département en 11 secteurs, la DDT a établi une pré-carte des cours d'eau soumise à consultation dans chaque commune. Ainsi, toute personne (agriculteur, résident, expert ou non) détenant une part de connaissance du territoire et des cours d'eau, a pu faire des propositions d'évolution de la cartographie de son secteur.

Cette consultation locale a été accompagnée de formations organisées par la FDSEA et visant à apporter un éclairage réglementaire et un échange pratique sur le terrain sur les critères d'identification des cours d'eau ainsi que leurs modalités d'entretien.

Suite à cette consultation, la DDT a reçu plus de 3 600 demandes de modifications qui portaient sur plus de 13 000 tronçons représentant plus de 3 600 km. Ces demandes ont été expertisées d'abord en bureau où un grand nombre ont pu être validées grâce aux connaissances de terrain des services de l'AFB, puis sur le terrain où la DDT, l'AFB, la chambre d'agriculture et la Fédération de pêche accompagnés d'un élu de la commune ont vérifié si les critères de définition des cours d'eau étaient remplis.

Le travail d'expertise vient de s'achever et la carte des cours d'eau est maintenant disponible sur le site Internet des services de l'État recensant 6 700 km de cours d'eau.

CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU

1 – Contexte

La démarche de cartographie des cours d'eau a été lancée au niveau national dans un contexte tendu où la profession agricole reprochait à l'État l'excès de normes et de contraintes mal comprises par les exploitants agricoles.

Au niveau local, il en était de même.

2 – Enjeux et objectifs de la cartographie des cours d'eau

- Fournir à l'ensemble des acteurs un document de référence permettant de savoir où s'applique la loi sur l'eau. Les acteurs concernés sont :
 - les agriculteurs pour l'entretien des cours d'eau et leurs projets de travaux pouvant impacter un cours d'eau : aménagement de point d'abreuvement, de franchissement de cours d'eau,
 - les exploitants forestiers pour les aménagements de points de franchissements,
 - les maires : pour l'entretien des cours d'eau, pour des travaux de voirie, pour des captages d'eau potable...
 - les propriétaires riverains : pour l'entretien des cours d'eau

Dans cet objectif, il était prévu dans l'instruction ministérielle de rédiger un guide sur les modalités d'entretien des cours d'eau.

- Renouer le dialogue entre la profession agricole et la police de l'eau

3 – Méthodologie de la démarche

- La DDT a démarré ce chantier avec la volonté d'y associer le maximum de partenaires. Les représentants de l'ensemble des acteurs concernés ont été invités au comité de pilotage.
- Afin de renouer le contact avec la profession agricole, le choix a été fait de tester la démarche sur le terrain. 6 journées tests ont été organisées pour s'accorder sur la façon d'appréhender les critères de définition du cours d'eau en fonction des différentes situations pédoclimatiques du département. Ces journées avec un pique nique pris en commun a permis d'amorcer un dialogue constructif et de caler la méthodologie d'élaboration de la cartographie.
- Une élaboration de la carte basée sur une consultation publique : les premières estimations donnaient un délai de réalisation de 9 à 10 ans pour l'élaboration de la carte avec des expertises terrain systématiques et ces estimations étaient largement optimistes. Cette consultation publique a permis de limiter les expertises aux écoulements problématiques ce qui a permis de raccourcir les délais. La contrepartie est que sur quelques secteurs où la participation a été moins bonne, il reste des erreurs sur la carte.
- un accompagnement de la consultation par des formations organisées par la FDSEA avec des interventions des services de l'État (DDT et AFB), du Copage et de la Fédération de pêche qui ont abordé l'élaboration de la carte, la façon de répondre à la consultation et également les modalités d'entretien des cours d'eau.
- une validation par le comité de pilotage

- Réalisé en parallèle à la cartographie des cours d'eau, le guide d'entretien des cours d'eau a été réalisé en partenariat avec l'ensemble des acteurs du comité de pilotage volontaires. Le Copage a élaboré à partir de ce guide une plaquette de communication envoyée à toutes les communes et tous les exploitants du département
- une expertise des demandes reçues par les services de l'État en collaboration avec la chambre d'agriculture, la Fédération de pêche et avec un élu des communes.
- une volonté de transparence dans la démarche avec une mise à disposition de l'ensemble des documents sur le site Internet des services de l'État et un envoi des cartes élaborées dans chaque commune.

ANNEXES

- Carte des écoulements soumis à la consultation élaborée à partir des données de l'IGN
- Carte des 43 formations accompagnant la consultation
- Carte des demandes de modifications reçues
- Carte du taux d'expertise terrain par secteur
- la carte finale des cours d'eau
- 2 exemples illustrant le travail réalisé sur les communes de La Fage Montivernoux et Allenc